



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s

A chacun son 9m² !



Aujourd'hui dans le plus grand centre de détention d'Europe, il paraît bien compliqué pour les surveillant(e)s d'exercer leurs missions et de bien faire leur travail au vu du nombre de notes qui font régulièrement leurs apparitions.

Prenons par exemple, ce Surveillant qui souhaitait tout simplement effectuer une fouille de cellule programmée et qui se retrouve maintenant avec une demande d'explication.

Pourquoi ? Et bien parce que le détenu présent en cellule à ce moment-là a fait l'objet d'une fouille à corps sans l'accord préalable d'un Gradé.

Alors, oui, effectivement, depuis peu, à savoir, une note de service très récente du 22 décembre 2020 prévoit qu'un agent constatant la présence du détenu en cellule avant sa fouille doit immédiatement prévenir un gradé afin d'obtenir son autorisation pour le fouiller à corps.

Mais quel est le but de cette fameuse note ? Si ce n'est une fois de plus décrédibiliser le petit Surveillant qui doit faire face à une population pénale qui connaît si bien ses droits.

De plus, pourquoi cette note si récente n'a-t-elle pas été portée à la connaissance du personnel ? Oups ! Un petit oubli Mr le chef de la division 1... Vous qui pourtant aimez tellement ça, humilier le personnel en relisant les différentes notes de service, fiches de postes ou règlement intérieur voir même faire des petites « interrogations » surprises lors de vos briefings.

Arrêtez de nous prendre pour des »moins-que-rien « et respectez nous !

Et si la solution à cette note de service était toute trouvée ? Ils suffirait tout simplement que le gradé donne son autorisation le matin sur Genesis, pourtant proposée par les agents lors des briefings, cette solution est loin de faire l'unanimité auprès de nos chefs de quartiers.

Mais ne nous éternisons pas sur ce sujet, qui pour vous ne semble n'être qu'un petit détail, il y a des choses beaucoup plus importantes à gérer à val de Reuil comme enfermer les surveillants dans les postes protégés sans qu'ils n'aient la possibilité d'en sortir sans la présence d'un Gradé...

Voilà comment sont considérés les surveillants à val de Reuil !

On enferme l'agent en poste au distributeur sans point d'eau ni toilettes et à bientôt... !

Monsieur le Directeur, puisque vous créez un groupe de travail pour les sièges des miradors, le SPS de Val de Reuil vous propose l'achat de ces 4 fauteuils adaptés à vos nouvelles mesures.

Tout de même, ne pensez-vous pas que les Gradés de roulement n'ont pas d'autres missions beaucoup plus importantes à effectuer que de gérer la pause « pipi » du Surveillant ?

Et si vous cherchez nos chefs de quartiers, sans doute, sont-ils en réunions ou bien partis prendre une petite collation...

Val de Reuil, le 2.02.2021 Le bureau S.P.S

